

O. I. X. *Macti animo estote Dilecti Filii et viriliter agite in Deo fidentes, cuius cause servitis huius apostolice cathedre doctrinis innixi.* (Bref de Pie IX à la LIBERTÉ.) M. V. X.
Libenter etiam perspeximus Vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter monitis adhaerere que ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita. (Bref de Léon XIII à la LIBERTÉ)

LA LIBERTÉ

Journal quotidien politique et religieux

P. A.

| | | | |
|---------------|---------|---------|--------|
| ABONNEMENTS : | 3 mois. | 6 mois. | Un an. |
| SUISSE | Fr. 6 » | 11 » | 20 » |
| UNION POSTALE | » 40 » | 19 » | 36 » |

BUREAUX : Grand'Rue, 13, à Fribourg
 La rédaction rend compte des ouvrages qui lui sont adressés.
 Prix du numéro : 10 centimes.

Les annonces sont reçues par MM. ORELL, FUSSELL & C^{ie}, à FRIBOURG. — Prix de la ligne : 10 cent. pour le caution, 15 cent. pour la Suisse, 20 cent. pour l'étranger.

LES DERNIERS DISCOURS

de M. de Bismark
 ET LA GUERRE
 (Suite et fin.)

En Allemagne enfin, M. de Bismark et les conservateurs de droite du Parlement (lisez : absolutistes et francs-maçons nationaux-libéraux), obligés d'aller à Canossa malgré leurs déclarations contraires, et de faire des concessions au Saint-Siège pour s'attirer les concours, désormais certains, des gouvernements catholiques de Bavière, de Wurtemberg et de Saxe, et maintenir, contre tout le monde, le ministère maçonnique de Lutz si fortement compromis à la suite du suicide ou de l'assassinat du roi Louis, se trouvent en face d'une majorité parlementaire catholique et conservatrice honnête, résolue, bien disciplinée, appuyée sur l'opinion et le choix d'une grande partie de la nation, qui gêne les ambitions autocratiques du nouveau césarisme berlinois impatient de tout frein, l'empêche de répondre à la minute aux injonctions et aux appels des Loges souveraines et du fanatisme piétiste, leur inspiratrice, leur mère et leur guide... à la remorque du Juif. N'en est-ce pas trop pour de tels orgueils ?

Le succès n'enivre-t-il pas les meilleures têtes ? N'y a-t-il pas des aveuglements nécessaires ? Le césarisme n'a-t-il pas toujours ses mêmes voies, témoin Napoléon I^{er} après Erfurth ?

D'ailleurs, les jours du roi Guillaume sont comptés : Ne sent-il donc pas aussi que les ministres dirigeants songent à assurer leur politique et ses résultats, à conserver jusqu'à la dernière heure leurs portefeuilles et leur influence acquise ? Quoi de mieux dès lors que de flatter par avance et pour autant les passions haineuses, guerrières et fanatiques du successeur de demain, d'un autre second Fritz, le descendant de Witkind, des adorateurs d'Irminsul et d'Albert de Brandebourg, ce dernier grand-maître renégat des Chevaliers de l'Ordre teuto-nique ? Ne faut-il pas arroser de sang et de larmes à torrents l'avènement prochain du nouveau grand homme que la Prusse nous prépare ? Donc la guerre, et la guerre en toute hâte, sans perdre un instant.

Par-dessus tout cela les intérêts et la main du Juif. Les affaires ne sont-elles pas en souffrance, la production surmenée au delà de toute possibilité, les magasins encombrés de marchandises sans débouchés, les ouvriers affamés par milliers, les impôts et les charges poussés jusqu'à la dernière limite du faisable, les Bourses inertes et sans mouvement ? La Bourse de New-York n'a-t-elle pas manqué sauter, il y a un mois, faute de capitaux pour payer les différences et alimenter les fictions ruineuses et insensées du

jeu à découvrir au profit d'Israël ? MM. de Rothschild et consorts n'ont-ils pas encore les mains pleines de tous les titres de la dette russe, turque, égyptienne, italienne, de roubles et d'ottomans invendables ? Ne faut-il pas donner de l'air à toutes les non-valeurs, détruire pour quelques milliards de marchandises sans acheteurs, faire disparaître de dessus le globe trois ou quatre millions d'hommes, pour que le reste puisse vivre presque sans travail et tripoter à nouveau, la Révolution renverser à nouveau tous les rapports sociaux et bouleverser de fond en comble les existences et les sociétés, la République universelle continuer à faire son chemin peut-être aux dépens de la Prusse et de la monarchie russe, après la suppression et le partage de la France et de l'Empire d'Autriche, son premier objectif suivant ou précédant l'effondrement de la Turquie ?

Ce sont cependant là des vues humanitaires élevées, bien dignes du génie des politiciens habiles qui nous gouvernent et prétendent régir le monde. Le chancelier allemand l'a dit en termes exprès : « Les guerres ne sont-elles pas souvent amenées par des intérêts de Bourse compromis ? » (V. son premier discours.)

Conclusion. — Nous allons avoir la guerre à courte échéance, peut-être au printemps, peut-être demain, quand on se croira prêt :

1^o Guerre de la Russie contre l'Autriche, sur le Danube et en Turquie, pour la suppression des Etats chrétiens indépendants et la main-mise sur Constantinople ;

2^o Guerre de la Prusse contre la France : M. de Bismark saura bien se la faire déclarer à son heure :

« Voulez-vous désarmer, oui ou non ?
 « Vos armements incessants sont un danger permanent pour la paix de l'Europe
 « et du monde dont je suis le gardien, et
 « vos bravades, vos cris de revanche,
 « payés, soufflés ou inspirés par moi ou
 « les miens, troublent notre repos, notre
 « quiétude, nos beaux rêves dorés...
 « Vous pensez concentrer 400,000 hommes
 « mes à Verdun, pendant que nous en
 « avons 300,000 en Alsace-Lorraine et
 « sur le Rhin : donc vous nous attaquez :
 « Guerre, guerre, guerre à outrance et
 « sans merci, *après* de laquelle celle de
 « 1870 n'aura été qu'un jeu d'enfants. »
 (Textuel : v. le 1^{er} discours.) Toujours la fable du Loup et de l'Agneau ;

3^o Guerre de l'Italie contre la France et l'Autriche à la fois, au mieux de ses intérêts. Nouveaux essais de Révolution en Espagne, en Belgique, en Angleterre, peut-être en Autriche ; démembrement et partage de l'Autriche et de la France entre les Etats voisins ; absorption de la Hollande, de la Belgique, de tout l'Est et du Nord de la France, peut-être du Danemark et de la Suisse, dans un nouveau grand Empire allemand, pendant que la

Russie mettra la main sur tout l'Orient, suivant le plan convenu un instant de Napoléon I^{er} et d'Alexandre I^{er} après Tilsit ; séparation de l'Eglise et de l'Etat suivant le programme de l'ex-pasteur sénateur Dide adopté au Convent maçonnique de septembre 1886 ; suppression, avilissement ou crucifiement de la Papauté : telle est à grands traits l'esquisse du plan de la prochaine campagne de 1887-88 et des convoitises des amis de la nouvelle ère de paix maçonnique.

En face de ce plan qui a-t-il à faire ? Encore une fois son devoir, rien que son devoir de soldat armé de l'Eglise et de la civilisation chrétienne menacées ! Les catholiques et les conservateurs du monde entier doivent enfin avoir compris et savoir à cette heure, qu'humainement parlant, il n'y a plus de salut pour eux, pour l'ordre politique chrétien et sa prédominance dans le gouvernement et la législation des Etats, que dans une action énergique, dans une levée en masse, sans distinction de nationalités, autour de la Maison d'Autriche, la première menacée, bientôt sans doute attaquée de tous les côtés à la fois. Ils savent où sont leurs chefs, leurs généraux, leurs princes, les princes de la Maison de Bourbon, les princes légitimes de Parme, de Toscane, de Naples, d'Espagne, de Portugal et de France, les princes de Lorraine, de Bourgogne et d'Anstrasia de la descendance franque légitime : qu'ils s'y rallient au premier signal !

Qu'advient-il de tout ceci ? Dieu seul le sait : Peut-être la victoire et un nouveau triomphe de l'Eglise, même sur le terrain politique, si la main de la Providence nous soutient ; peut-être une dernière défaite, les persécutions et la mort, peu avant les temps finaux et le dernier avènement du Christ, si son heure est venue.

« Il y aura des signes dans le ciel, des guerres et des tremblements de terre : ils se leveront et marcheront les uns contre les autres, peuple contre peuple, nation contre nation, et la désolation sera si grande qu'il n'y en aura jamais eu de pareille ; mais pour vous levez la tête et réjouissez-vous, quand ces choses seront venues : car l'heure de votre délivrance sera proche. » Quoi qu'il en puisse être, ne vaut-il pas mieux, à tout prendre, mourir debout et les armes à la main, pour la cause suprême de l'Eglise et du droit, que sous la hache des bourreaux de la prochaine Terreur, ou par les misères, les douleurs et les ignominies sans nom des nouvelles prisons ou déportations maçonniques ?

Qu'ils se tiennent donc prêts dès cette heure à la lutte, les gens de foi et de cœur prêts à mourir encore pour leurs croyances et la vraie liberté : l'heure de la lutte suprême va sonner.

Mais aussi qu'ils soient prudents et se défient ! Ils savent ce que valent aujour-

d'hui, dans la diplomatie et dans les guerres, le savoir-faire et les trahisons maçonniques ! Qu'ils se défient des surprises de la dernière heure et de chaque jour, mais aussi « des tours de Goblet », des Frères et amis : ils sont payés pour cela, l'Autriche surtout. Qui donc trompe-t-on ici ? Qui donc trahira-t-on demain ?

H. D'ANTEROCHES.

Nouvelles fédérales

Question ecclésiastique tessinoise. — Le correspondant fédéral du *Journal de Genève* nous paraît apprécier sagement la situation quand il dit :

« Les idées sont trop divergentes, pour que l'on ose espérer de longtemps encore une entente véritable. Du reste, le Conseil fédéral est certainement plus ou moins dominé par l'attitude des députés radicaux au Grand Conseil du Tessin et du « Comité libéral » ; il l'est plus, en tout cas, que cela ne devrait être dans une affaire de cette importance. »

Encore les fortifications françaises.

— Quelques journaux de la Savoie et de Lyon publient des renseignements détaillés sur un prétendu projet élaboré par le génie militaire français, pour construire un fort permanent avec casemates et tout ce qui s'en suit sur le Petit Salève, lequel ainsi serait transformé en un « second Gibraltar », tenant sous le feu de son artillerie toute la vallée du Léman. Ce projet serait en corrélation avec celui du chemin de fer funiculaire qui doit relier prochainement la gorge de Monnetier avec la plaine !

Un des journaux qui reproduisent cette historiette s'attend à voir la presse suisse faire « un beau tapage » à ce sujet, et il se réjouit d'avance à la pensée de la polémique animée qui va s'en suivre. Pour cette fois il risque de compter sans son hôte.

La presse suisse saura réserver ses forces pour une occasion plus sérieuse ; elle attendra, dans tous les cas, d'autres renseignements que le témoignage de journaux peu sérieux pour croire à la reprise de projets qui ont donné lieu, il y a trois ans, entre le Conseil fédéral et le gouvernement français, à un échange amical d'explications, terminées d'ailleurs de la façon la plus satisfaisante pour la Suisse et la plus rassurante.

Nouvelles des cantons

Progrès religieux. — On nous écrit de la Chaux-de-Fonds :

Dimanche dernier, 16 courant, la paroisse catholique romaine était réunie en assemblée générale pour la reddition des comptes de 1886. En entendant les rapports présentés par M. le caissier et par M. le curé, les paroissiens ont pu constater avec joie que l'état de nos finances était prospère. Au chapitre des recettes, tous les postes qui dépendent de la générosité des paroissiens sont en augmentation sur les postes correspondants de 1885. Le nombre des souscriptions à domicile augmente chaque année

Dépêches télégraphiques

PARIS, 20 janvier.

La Chambre a repris la discussion sur les auxiliaires des hôpitaux. M. Goblet explique les raisons budgétaires tendant à la suppression du crédit, mais il n'est pas adversaire de la religion et il fait l'éloge des prêtres et des religieuses soignant les malades. (Longs applaudissements à droite.)

Le prince de Léon signale les contradictions qui existent entre le langage de M. le ministre Goblet et la politique du gouvernement. (Bruit.) Le président demande le silence.

M. Goblet rappelle le prince de Léon au respect des convenances.

Le prince riposte par de véhémentes mais justes paroles.

Le président le rappelle à l'ordre. Le prince de Léon stigmatise la partialité de la présidence. (Bruit.)

M. Floquet répond : « Je dédaigne souverainement votre appréciation. » L'incident est clos.

Le ministre de l'Intérieur reprend la question des hôpitaux et essaie de démontrer la nécessité de les laïciser.

On vote. La laïcisation est adoptée à 150 voix de majorité.

PARIS, 20 janvier.
 Les dépêches de Lyon disent que l'enquête continue au sujet des espions.

On croit que ce sont des officiers allemands. Ils cachent leur nationalité.

BERLIN, 20 janvier.
 Les journaux du soir expriment l'opinion que les relevés statistiques sur l'exportation des chevaux pourraient conduire à l'interdiction de cette exportation.

BERNE, 20 janvier.
 M. le baron d'Ottenfels, ministre d'Autriche à Berne, a remis ce matin au président de la Confédération ses lettres de rappel.

VIENNE, 20 janvier.
 On écrit de source polonaise au *Lloyd de Pesth*, qu'à l'occasion du nouvel an, le général Gourko, gouverneur de Varsovie, recevant les félicitations du corps des officiers, a prononcé une allocution des plus guerrières.

Le général aurait dit, entre autres choses que, au courant de la nouvelle année, la patrie russe n'aurait plus besoin de se consumer en luttes pacifiques, mais qu'elle tirerait l'épée pour humilier ses ennemis les plus acharnés.

Des hourrahs frénétiques auraient accueilli cette allocution du général Gourko.

Dernières dépêches

Londres, 21 janvier.

Une manifestation d'ouvriers sans travail a eu lieu au Trafalgar-square. Aucun désordre.

Rome, 21 janvier.

S. E. le cardinal Jacobini, démissionnaire comme secrétaire d'Etat, serait nommé préfet du Palais apostolique. Après le consistoire de mars, Mgr Massella, ancien nonce à Lisbonne, sera définitivement nommé cardinal-secrétaire d'Etat.

New-York, 21 janvier.

Les socialistes allemands d'Amérique ont résolu d'envoyer des fonds aux socialistes d'Allemagne, pour les élections.

Milan, 21 janvier.

Une dépêche de Rome à la *Legazione Lombarda* annonce sous réserve que NN. SS. Mocenni, di Pietro et Rotelli seraient appelés à succéder aux nonces de Vienne, Madrid et Paris promu au cardinalat.

Le même journal annonce, d'après des informations de bonne source, que la franc-maçonnerie parisienne a condamné

à mort Léo Taxil pour ses révélations sur la secte.

Londres, 21 janvier.

Des dépêches de Berlin à la *Morningpost* et au *Standard* annoncent que la question bulgare est entrée dans une voie meilleure. La Russie serait plus conciliante.

Dans les cercles officiels de Berlin, on parle des préparatifs militaires de la France, de l'Autriche et de l'Italie.

Mais la *Morningpost* fait remarquer qu'il est dans l'intérêt du gouvernement impérial de présenter la situation sous des couleurs sombres, en vue des élections.

Londres, 21 janvier.

L'Angleterre remettra à la Chine Port-Hamilton.

Dernières nouvelles

Par décision du conseil d'Etat, en date du 18 janvier, une exposition de pailles tressées aura lieu à Bulle, pour le district de la Gruyère, du 11 au 15 mai prochain.

avec celui des paroissiens. Grâce à cette générosité des paroissiens, ainsi qu'à celle de S. G. Mgr Mermod et des Missions-Intérieures, notre comité a pu faire l'acquisition d'un orgue neuf, travail consciencieux fait par M. Péau, facteur à Vevey. Sous peu nous serons propriétaires d'un chésal assez vaste pour la construction d'une maison d'habitation de 7 fenêtres de façade. La promesse de vente est déjà signée.

Mais ce n'est pas seulement au point de vue matériel que nous prospérons. Qu'on en juge. En 1886, il y a eu dans la paroisse cent douze baptêmes, trente quatre enterrements et vingt-deux mariages. Trente-neuf enfants ont été admis à la première communion et deux cent cinquante-un ont reçu le sacrement de confirmation. Les vieux catholiques nous feraient plaisir en publiant de leur côté le nombre de baptêmes, d'enterrements, de mariages, de communicants et de confirmants que fournit leur secte. Cela permettrait à un chacun de constater de quel côté se trouve la majorité. Mais ils s'en garderont bien.

Agitation ouvrière. — L'Association générale des ouvriers (*Arbeiterverein*) est convoquée à Berne pour le 23 janvier, la Société des ouvriers bernois pour le 6 février; on prévoit que d'importantes résolutions seront prises dans ces deux réunions. Il règne une grande activité dans les partis ouvriers.

Impôt progressif. — Le Grand Conseil de Bâle est nanti d'un projet modifiant la loi d'impôt. Ce projet crée un impôt de un pour cent sur les successions en ligne directe. De plus, il applique aussi à la fortune le principe d'une progression modérée qui existe depuis longtemps à Bâle et qui est déjà appliqué au revenu.

La proposition a été faite de créer une nouvelle classe de contribuables payant cinq pour cent sur le revenu, mais le conseil d'Etat la combat, parce que, dit-il, « une pareille mesure, frappant un nombre fort restreint de contribuables, soixante environ, aurait un caractère exceptionnel pour ne pas dire odieux ».

Le doyen des instituteurs. — M. François Thalman célébrera lundi prochain son 91^e anniversaire, à Entlebuch (Lucerne). Thalman est entré dans l'enseignement en 1812, et il a exercé sa vocation sans interruption pendant 73 ans, jusqu'au printemps de 1885. Ses anciens élèves lui prêtent une ovation.

Election fédérale. — L'élection d'un conseiller national dans le 26^e arrondissement (Bâle-Campagne), en remplacement de M. Graf, décédé, a été fixée au 13 février.

Persiflage. — Un grand nombre de journaux libéraux se plaisent à annoncer que le Grand Conseil de Schwyz a promu aux fonctions de procureur général un... maître de musique.

C'est là un pur persiflage à l'adresse de l'autorité schwyzoise et de l'honorable élu. Le nouveau procureur général, M. D. Reichlin, est un jurisconsulte accompli; il a fait toutes les études qu'on requiert d'un homme de droit. Pendant plusieurs années il a pratiqué comme avocat et il y a longtemps déjà qu'il remplit les fonctions de substitut du procureur général. Personne à Schwyz, parmi les hommes compétents, ne lui conteste l'éloquence et le sens juridique.

Tel est l'homme que le *Journal de Genève*, la *Gazette de Lausanne* et le *Confédéré* nous représentent comme un simple maître de musique! Mais ces journaux se croient tout permis quand il s'agit de décrier un régime vraiment conservateur.

Suites des mesures fédérales. — Le maire d'Annemasse (frontière genevoise) fait publier par les journaux de la Haute-Savoie un avis rappelant que l'établissement de deux marchés au bétail chaque semaine était décidé pour Annemasse depuis deux ans. Si ces marchés n'ont pas réussi jusqu'à ce jour, c'est la faute des marchands de bestiaux de la Haute Savoie. Le maire d'Annemasse prend occasion de mesures fédérales relatives à la visite sanitaire pour faire un nouvel appel aux marchands, afin d'obliger les bouchers de Genève à aller s'approvisionner à Annemasse.

Voilà ce que peut nous coûter, dit le *Courrier de Genève*, cette centralisation à outrance.

Caisse ouvrière. — La Société du Grütli de Berne a, par 62 voix contre 2, accepté définitivement le mandat d'administrer la caisse de résistance des ouvriers; cette administration est composée de MM. Steck, avocat; Vogt, professeur; Risen et Schrag, conseillers généraux; Kalberer, menuisier.

Trains de nuit. — On annonce que ces trains seront supprimés en juin prochain, attendu que le rendement est nul et que les voyageurs sont rares.

Petite chronique des cantons

Un triste accident est arrivé à Berne, à la *Länggasse*, dans la nuit du 18 au 19 janvier. Une vieille dame de 80 ans, du nom de Neuenschwander, était tombée gravement malade, et sa nièce M^{lle} Elise Jenny âgée de 18 ans était accourue pour la soigner. Mardi soir, comme l'état de la malade paraissait grave, M^{lle} Jenny se décida à passer la nuit auprès d'elle. Une voisine, M^{me} Blaser, femme du tonnelier de ce nom, s'offrit à veiller avec la jeune fille.

Toutes deux, pour passer la nuit, garnirent leurs chauffe-pieds de braises incandescentes. Puis elles s'installèrent commodément l'une près de l'autre.

Le lendemain, mercredi, la femme du boulanger Ingold monta pour s'informer de l'état de la malade et pour prier les deux vieillards de venir déjeuner. Mais quand elle entra dans la chambre, un spectacle horrible s'offrit à ses yeux.

M^{lle} Jenny gisait sans vie sur le plancher. M^{me} Neuenschwander et M^{me} Blaser donnaient encore quelques signes de vie, mais leurs traits contractés disaient assez ce qu'elles avaient souffert. Les malheureuses avaient été asphyxiées par les gaz d'acide carbonique qui s'étaient échappés des chauffe-pieds.

On essaya de ranimer la jeune fille, mais ce fut en vain; elle était bien morte. Quant aux deux autres femmes, on les transporta à l'hôpital; leur état est très grave. Mercredi, à midi, ni l'une ni l'autre n'avaient repris leurs sens.

— Dans la nuit de mardi à mercredi, un vol sacrilège a été commis dans l'église de Vésénaz (Genève). Des malfaiteurs ont forcé les barreaux de la fenêtre de la sacristie, se sont introduits dans l'église, ont fracturé la porte du tabernacle et ont volé un calice servant de ciboire, après avoir répandu les Saintes Espèces sur les marches de l'autel!

La population de Vésénaz est douloureusement impressionnée de cette profanation. En réparation de ce sacrilège, une cérémonie expiatoire a eu lieu jeudi 20 courant, à six heures du soir, dans l'église de Vésénaz.

Cette même nuit, des malfaiteurs, probablement les mêmes, ont dévalisé un magasin de mercerie, à la Capite. Ils ont emporté l'argent de la caisse et des pièces d'étoffe.

— Mercredi soir, à Boécourt (Jura bernois) une femme âgée de 64 ans, Thérèse Wiser

née Baour, a été trouvée couchée sur le foyer de la cuisine horriblement brûlée par tout le corps.

Cette malheureuse vivait encore, mais elle était incapable de faire aucun mouvement: elle a succombé dans la nuit au milieu d'atroces souffrances. C'est une nouvelle victime de l'eau-de-vie. Elle était seule au logis; après avoir avalé, comme d'habitude, une forte dose de schnaps, elle sera probablement tombée sur le foyer, ou peut-être le feu aura t-il pris à ses vêtements. Un fait certain c'est que l'ivresse a été la cause première de cet accident qui a produit parmi la population, on le comprend, une bien pénible impression.

— Le public thurgovien ne croit pas à la folie de la meurtrière d'Oberkirch, qu'on vient d'interner dans une maison d'aliénés. Les médecins se proposent d'étudier le sujet et de s'assurer s'il y a simulation.

Nouvelles de l'étranger

L'espionnage militaire

Lyon républicain annonce que la police de Lyon a arrêté mardi deux individus considérés comme espions. Il y a quelques jours, trois voyageurs paraissant étrangers descendaient à l'hôtel de l'Univers, à Perrache, près de la caserne Bissuel, où le 28^e bataillon de chasseurs tient garnison. Ils libèrent connaissance avec un jeune soldat et, finalement, lui proposèrent une grosse somme pour leur livrer un fusil nouveau modèle avec des cartouches. Le soldat leur donna rendez-vous dans une brasserie du quartier, prévint la police et les fit arrêter.

Un d'eux put prendre la fuite; les deux autres ont donné comme noms: Audenz Sydney, né à Londres, et Charles Wolliz, son domestique. Il est certain que ces noms sont inexactes; les scellés ont été apposés sur les chambres que ces individus occupaient, et le lendemain le parquet s'est livré à une perquisition dont on ne nous fait pas connaître le résultat.

Les journaux du nord de la Suisse ont signalé aussi les marches et contremarches d'un officier français en civil, se donnant pour amateur d'antiquités, qui aurait parcouru la rive gauche du Rhin, depuis Bâle jusqu'à l'embranchure de l'Aar, en étudiant soigneusement l'état des chemins et des ponts soit sur le Rhin, soit sur les différents cours d'eau.

Les journaux qui parlent de cette affaire, en concluent qu'en cas de guerre avec l'Allemagne, la France chercherait à travers le nord de la Suisse un chemin pour tourner les positions allemandes de l'Alsace et pour envahir l'Allemagne méridionale.

Les bruits de guerre

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* annonce que des marchands français font à Saverne et à Romansweiler et dans la vallée de la Bruche, en Alsace, des achats considérables de poutres et de planches qui leur sont commandées par le gouvernement français en vue, de la construction de baraquements militaires sur la frontière allemande.

Cinq wagons sont déjà partis de Romansweiler pour Nancy quatre pour Verdun.

Le journal allemand en conclut que la France concentre à la frontière plus de troupes que ne peuvent en contenir les forteresses et les villes de garnison.

— Le correspondant parisien de la *Ga-*

zette de la Croix dit avoir reçu la confiance suivante d'un diplomate russe:

Dans le cas où une guerre viendrait à éclater entre la Russie et l'Autriche et que cette dernière puissance serait victorieuse, la guerre serait localisée. Mais si l'Autriche, après une défense opiniâtre, était vaincue, l'Allemagne serait forcée par l'opinion publique à marcher contre la Russie, et dans ce cas la France entrerait aussi en ligne.

L'agitation politique en Allemagne

La lutte électorale a déjà commencé dans toute l'Allemagne. Les différents groupes politiques ont lancé leurs manifestes.

Celui du Centre vient d'être publié par la *Germania*.

C'est un long document qui expose d'abord la situation et déclare que le Centre a accordé pour trois ans l'augmentation de l'effectif de l'armée, tout en se réservant d'examiner à nouveau la question lorsqu'elle sera portée devant le futur Reichstag.

Le manifeste récapitule ensuite le programme du Centre et déclare qu'il est nécessaire d'abroger les derniers vestiges des lois du Kulturkampf. Il maintient enfin sa politique protectionniste et son programme social.

Le comité directeur du parti démocratique de Wurtemberg a publié un manifeste électoral disant qu'en votant l'augmentation de l'armée pour une durée de trois ans, le Reichstag a fait tout ce qui était nécessaire pour la sécurité de l'empire et qu'il a défendu en même temps le droit qui appartient, en vertu de la Constitution, au Reichstag, de soumettre à un examen sérieux, pendant chaque période législative, les dépenses de l'Etat. Le gouvernement, se défiant sans raison des représentants du peuple, a voulu soustraire ces dépenses à leur examen. Le peuple a maintenant à se demander s'il veut conserver ou abandonner ses droits. La vraie question posée à l'électeur est celle-ci: régime militaire ou état constitutionnel. Le parti démocratique votera pour l'état constitutionnel, avec tous ceux qui ont le sentiment de la dignité du peuple allemand.

Le parti socialiste est allé moins vite en besogne. Il vient de former un comité électoral central, composé de MM. Hasenclever, Paul Singer, Grillenberg, Liebknecht et Meister. Ce comité va publier incessamment son manifeste. Il a décidé que, dans les circonscriptions où les socialistes ne croient pas pouvoir faire passer un membre de leur parti, ils soutiendront les candidats progressistes.

Puisque nous en sommes aux manifestes, donnons ici celui que la Chambre des Seigneurs du royaume de Prusse, vient de voter à l'unanimité sous forme d'adresse au souverain. Voici ce document:

Votre Majesté a créé l'armée prussienne telle qu'elle existe actuellement. Secondée par l'héroïsme de cette armée et par celui de nos alliés, Votre Majesté a rétabli l'empire, et lui a donné la puissance et le prestige, et elle a en outre maintenu la paix de l'Europe pendant de longues années.

Les relations des gouvernements et des peuples de l'Europe sont aujourd'hui tendues sur plusieurs points, et il y a aussi lieu de craindre que l'empire allemand ne soit subitement engagé dans une guerre.

La Chambre des seigneurs est profondément émue de ce que l'on n'a pas épargné à Votre Majesté la douleur de voir soumettre le vote des fonds nécessaires pour mettre l'armée allemande tout à fait en état de défendre le pays à une restriction qui était inacceptable et qui, contrairement à une tradition basée sur des compromis réitérés, a eu pour conséquence la dissolution du parlement allemand.

EXIL!

PAR

M. DU CAMPFRANC

« L'Irkoutsk des déportés, car, pour eux, la ville n'existe pas, est une forteresse sombre et menaçante, encadrée de coteaux boisés, et regardant couler, à ses pieds, l'immense Angara. Nous y arrivâmes par un temps de grésil sous un ciel bas et noir. Les premières heures furent consacrées au repos, mais, je dormis peu; le sommeil fut les malheureux. Dès le lendemain, je dus me mettre au travail.

« O misère humaine! O vanité des vanités! Nous étions là, douze nouveaux déportés du sang le plus noble, douze prisonniers dont les berceaux furent entourés de luxe et d'honneurs, douze exilés habitués à parler en maîtres aux serfs soumis. Et nous, les grands de Pologne: nous, sous la livrée du forçat et le balai en main, nous dûmes débayer les cours de leurs immondices, et tracer des sentiers dans la neige fraîchement tombée.

« Honte et misère! Quelles larmes de rage vous échappent! Mais Dieu est là, Dieu qui console, et, songeant à Jésus de Nazareth, à ce Jésus qui, dans ses mains divines, voulut tenir l'humble rabot du travailleur, nous trou-

vâmes la force de vaincre l'orgueil révolté en demandant, au ciel, la grande vertu de l'humilité.

« Balayer des immondices!... Nous, nous, le balai en main!

« Je termine cette longue lettre. Comment l'ai-je écrite? Chaque soir, à l'heure du crépuscule, lorsqu'après un accablant travail je suis interné dans la forteresse, je prends, dans leur cachette, ces petites feuilles, et j'y trace quelques lignes. Quel délicieux repos de songer à toi, ma bien-aimée. Comme j'oublie toutes mes peines en te causant cœur à cœur. Pourtant, j'écris inquiet, l'oreille au guet. A chaque bruit de ferraille, dans le long corridor, je tremble que quelque geôlier ne vienne me surprendre... Non, je me suis trompé... ce n'est que le bruit lointain des fers qu'on rive aux prisonniers. Alors je continue cette lettre, m'approchant de la lucarne, retenant, à mon crayon, les dernières lueurs.

« Mais pourras-tu lire ces mots tracés dans le troubles et la demi-clarté? Tu les devineras, sans doute. Tu verras à quel point tu m'es chère. Qu'est-ce que la vie sans toi? Un supplice!

« Ah! faible cœur que le mien. Je m'étais juré d'être fort, et l'amertume déborde... Adieu, mon amie... Adieu et courage!

« Faut-il le dire ce mot navrant que prononce, à son départ, le déporté sibérien.

« A NE PLUS NOUS REVOIR!

« Non, ce mot-là tue l'espérance; il n'est pas chrétien. Ah! mes bien-aimées, regardons en haut. C'est le même ciel qui est au-dessus de

nos têtes; c'est le même Dieu que nous invoquons et qui nous soutient.

« Que nous réserve l'avenir? La Providence m'appellera-t-elle avant l'heure où les cheveux blanchissent, où le front se creuse... ou bien, me permettra-t-elle d'entrevoir encore vos traits chéris? Je ne sais; mais j'ai foi en elle et j'attends... Oui, j'attends, la bénissant toujours dans les peines comme je l'ai bénie dans la joie. J'attends, et si tout demeure sombre dans ma vie, je vous donne le suprême rendez-vous, là dans cette patrie où les réunions sont éternelles... Au revoir donc... au revoir... au ciel!

« A ce dernier mot nous fondîmes en larmes. Eperdument, je saisis ma mère dans mes deux bras; mais bientôt mes pupilles se séchèrent. Alors, enflammée du désir de l'entraîner, le front relevé, les yeux illuminés par une soudaine espérance:

— Non, non, mécriai-je avec exaltation, non pas au revoir seulement au ciel; mais encore sur la terre. Partons, ma mère, partons. Allons le retrouver.

Elle buvait mes paroles. Ses yeux rayonnaient, et d'une voix qui m'interrogeait doucement, en murmure:

— Tu ne craindras donc pas d'ensevelir ta jeunesse dans ces pays glacés?

— Non, non, ma mère, non.

— Tu ne craindras donc pas une vie de souffrances cruelles?

— Non, non, ma mère, non. Il n'y aura pas de souffrances là où il sera... Partons, partons. Je vous en conjure. Allons le consoler. Lui si noble, lui si grand... un héros, un martyr... mon père bien-aimé!

A chaque réponse elle me serrait plus étroit-

tement contre sa poitrine, et nous pleurâmes longtemps ainsi enlacés.

Kerlis, juillet 18...

Une dernière bande de lumière persistait du côté du couchant, très bas, à toucher la ligne des eaux, une bande de pourpre vive. Sous les lueurs de ce soleil à son déclin, ma mère se penchait seule sur la grève.

Elle marchait lentement, silencieusement, mais son visage rayonnait. On devinait, à son regard, que son âme avait des ailes, et que, franchissant la mer immense, elle volait de l'Océan au Baïkal.

A quoi rêvait-elle en écoutant le chant mélancolique des vagues? A son bonheur d'autrefois, à coup sûr, à son union si tendre, si étroite, bénie de Dieu, honorée des hommes, et à cet autre bonheur qui, bientôt, nous sera rendu: un sourire de mon père.

Accoudée au balcon, je la regardais, si touchante dans son ardent et fidèle amour conjugal: Elle expose sa vie en affrontant les dangers du périlleux voyage, elle ne l'ignore pas, et elle part en souriant. Oui, je la regardais; et, dans mon cœur, j'éprouvais une impression étrange, deux sentiments bien marqués et bien divers: une joie extrême et une peine excessive. La joie, c'est d'accompagner ma mère; la peine, c'est de quitter notre amie Géraldine. Elle ne peut nous suivre. Seules les femmes et les filles de déportés ont droit à l'exil.

(A suivre.)

La Chambre des seigneurs assure très respectueusement qu'elle se range sans réserve et avec joie du côté de Votre Majesté.

En la remerciant de la constante sollicitude qu'elle a montrée pour l'armée, elle exprime la conviction que la nation prussienne est prête à faire les plus grands sacrifices pour écarter tout danger de la patrie en mettant d'une façon durable l'armée en état de la protéger.

L'Adresse a été votée sans observation par les membres catholiques de la Chambre des seigneurs. La presse officieuse fait ressortir que, par ce vote, les catholiques de la Chambre haute ont rompu avec le Centre et condamné la politique de M. Windthorst. Cette conclusion nous paraît bien aventurée.

Les mêmes journaux dans le même sens — et croyons-nous, encore plus à tort, citent la lettre suivante que le cardinal Jacobini, secrétaire d'Etat, a adressée au nom de Sa Sainteté à Mgr Kopp, évêque de Fulda et membre de la Chambre des seigneurs.

Rome, le 4 décembre 1886.

Révérendissime seigneur,

Certes, les inventions répandues en ces derniers temps sont indubitablement regrettables; aussi Votre Grâce épiscopale s'est vue forcée d'exprimer publiquement ses doléances au sujet des dites inventions, surtout au sujet de celles qui prétendent que Votre Grâce aurait eu, ou aurait encore, une part notable dans les négociations qui sont pendantes entre le Saint-Siège apostolique et le gouvernement prussien, en vue d'aplanir le différend politico-ecclésiastique. Tout ce qu'on a dit à ce sujet est absolument contraire à la vérité.

Que Votre Grâce épiscopale soit donc, en attendant, persuadée que tout ce qu'elle a fait, soit au point de vue de sa mission pastorale, soit au point de vue de son initiative personnelle et grâce à son éminente influence, pour la liberté de l'Eglise et le rétablissement de ses droits, a été fait très opportunément et répond parfaitement au but poursuivi, et vous n'avez agi que comme tous les autres évêques. Aussi vous avez très bien mérité et de l'Eglise de Prusse et de la religion. En attendant, j'exprime à Votre Grâce épiscopale une parfaite estime et mon dévouement, et je lui souhaite dans Notre-Seigneur tout bonheur et toute prospérité.

De Votre Grâce épiscopale le très dévoué serviteur.

Cardinal JACOBINI.

La date seule de cette pièce confond les prétentions des journaux officieux, qui prétendent s'en faire une arme contre l'attitude que le Centre a prise, un mois plus tard, dans la question du septennat militaire.

Remarquons d'ailleurs que la lettre du cardinal Jacobini est fort mal traduite d'un texte latin ou italien qu'on ne nous fait pas connaître, pas plus qu'on ne nous fait connaître la lettre émanant de Mgr Fulda, à laquelle le cardinal secrétaire d'Etat a fait répondre sous date du 4 décembre.

Les délégués bulgares à Rome

Le général Robilant, ministre des affaires étrangères du royaume d'Italie, a eu le 19 janvier avec MM. Stoïlov, Grekof et Katchef un entretien d'une heure et demie.

Les députés bulgares ont exposé la situation dans un langage digne, modéré, en témoignant la ferme résolution de persévérer dans les sentiments et l'attitude qui ont concilié à leur pays les sympathies générales.

M. de Robilant a exprimé nettement l'avis qu'une résolution définitive devra être prise par le gouvernement bulgare aussitôt après le retour de la députation à Sofia.

Il faut opter entre la double alternative : ou bien maintenir l'état provisoire actuel, dont la continuation, en entretenant des inquiétudes et un malaise en Europe, peut nuire aux bonnes dispositions des puissances envers la Bulgarie et l'exposer à un abandon au moment décisif; ou bien chercher avec la Russie un arrangement qui n'est pas impossible, moyennant une étude attentive des procédés indiqués par le traité de Berlin et le protocole de Constantinople.

M. de Robilant a eu soin de remarquer que l'Italie n'entend pas donner de conseil, désireuse qu'elle est d'éviter toute apparence d'immixtion dans les affaires intérieures de la Bulgarie, laquelle doit, seule, décider des moyens propres à atteindre ces résultats.

La coercition en Irlande

Le correspondant du *Standard* à Dublin affirme tenir de source sûre qu'au conseil de cabinet tenu samedi les unionistes ont décidé de soumettre au Parlement dès sa rentrée un bill autorisant le gouvernement de l'Irlande à prendre éventuellement des mesures spéciales pour combattre les conspirations agraires.

Le bill serait applicable à tout le Royaume-Uni.

Le journal tory paraît ne pas douter que ces mesures spéciales seront votées. Il demande que, fort de ces nouveaux pouvoirs le gouvernement poursuive activement toutes les personnes quelles qu'elles soient, qui

proclameraient qu'un tenancier qui paye ses fermages doit être traité par ses compatriotes comme un paria, en d'autres termes, doit être *boycoté*.

Renseignements et Nouvelles

Rome. — La secrétairerie d'Etat du Vatican vient d'envoyer à Mgr de Rendé, nonce à Paris, à Mgr Rampolla, nonce à Madrid, à Mgr Vannutelli, nonce à Vienne, et à Mgr Aloisi Masella, ancien nonce à Lisbonne, les billets leur annonçant qu'ils seront créés cardinaux dans le consistoire qui se tiendra au commencement de mars.

Italie. — A Rome est mort d'une maladie de poitrine M. Francesco Pallavicini, qui accepta le premier les fonctions de syndic de Rome après l'entrée des Italiens. Il en fut récompensé par un siège au Sénat.

Les journaux libéraux font un très grand éloge du défunt, dont ils vantent surtout les sentiments religieux. Ils ne devraient cependant pas omettre de dire que Francesco Pallavicini était entré dans la franc-maçonnerie, malgré les censures de l'Eglise, fait d'autant plus grave qu'il s'est passé à Rome même, au centre de la catholicité, de la part d'un des plus hauts représentants de l'aristocratie romaine, de cette aristocratie que les Papes ont, de siècle en siècle comblée de tant de faveurs, dont ils ont, du reste, été mal récompensés.

Allemagne. — A l'occasion du soixante-seizième anniversaire de la naissance de M. Windthorst, tous les journaux du Centre publient des adresses de félicitations remerciant cet homme politique du dévouement, du talent et de la constance avec lesquels il défend depuis si longtemps les vrais intérêts de l'Empire et de la population catholique allemande.

Mardi dernier, anniversaire du sacre, à Königsberg, du premier roi de Prusse, et du sacre, à Versailles, de Guillaume I^{er} comme empereur d'Allemagne, les chevaliers de l'Ordre de l'Aigle noir se sont réunis sous la présidence de Sa Majesté, en solennelle séance de chapitre.

Cette cérémonie donne le signal des fêtes de la cour, qui prendront fin le 23 mars, jour du 90^e anniversaire de la naissance de l'empereur, que l'on se propose de fêter avec grande solennité.

Dimanche prochain aura lieu la fête dite « du couronnement et des ordres »; concerts et bals se suivront ensuite au palais impérial et chez le prince héritier jusqu'à la fin de février.

Canton de Fribourg

Percement du Simplon

Les délégués des Gouvernements de Fribourg, Vaud et Valais, résolus dès aujourd'hui à subventionner le percement du Simplon, se sont réunis à nouveau jeudi 20 courant, à l'Hôtel des Alpes, à Lausanne. Ils ont décidé de proposer à leurs gouvernements de convoquer leurs Grands Conseils sur le 28 février prochain pour se prononcer sur les subventions proposées.

A propos de la "Moosgemeinde"

Voici la suite et la fin de la lettre de M. Liechty, dont nous avons commencé hier la publication :

Ensuite de ce refus l'Assemblée des délégués sur le conseil de M. le député Renevey, auteur du projet de l'emprunt, proposa un arrangement basé sur une annuité fixe de 37,000 fr., par lequel les communes renoncèrent à l'intérêt des remboursements faits à l'Etat ensuite de l'émission du nouvel emprunt.

Par cette dernière proposition Falda de 6000 fr. se trouvait partagé à chances égales, entre l'Etat et les communes intéressées. Au point de vue matériel cette solution n'était pas opposée à la décision du Grand Conseil, formellement elle présentait l'avantage d'éviter toute difficulté ultérieure lors du règlement définitif de l'annuité après l'émission de l'emprunt. Plusieurs membres du conseil d'Etat se déclarèrent disposés à l'accepter, et M. le président Menoud la considéra comme n'outrepasant pas les pleins-pouvoirs accordés par le Grand Conseil. Il m'autorisa, comme président de l'Assemblée des délégués, à transmettre au conseil d'Etat la convention ainsi modifiée et signée par les intéressés.

Le conseil d'Etat ne pouvait réduire l'annuité que dans la mesure du résultat de l'émission. Supposons que celle-ci n'eût pas réussi, la réduction de 3000 fr. aurait pu être désapprouvée par le Grand Conseil, car le Décret ne donnait pas au gouvernement le droit d'accorder une réduction sans récupération de ses avances.

Que M. Menoud ait engagé M. Liechty à transmettre au conseil d'Etat cette nouvelle proposition, il n'y a rien là que de très correct de la part de M. le Directeur des finances. M. Menoud n'a pas voulu et ne pouvait pas engager le conseil d'Etat. Celui-ci a estimé qu'il n'avait pas le droit d'accepter cette proposition; il était seul compétent pour apprécier les limites dans les-

quelles il pouvait user de ses pleins pouvoirs.

Nous croyions ainsi être arrivés enfin à une solution supportable. Si le capital remboursable restait fixé à 1,200,000 fr. — somme toujours plus élevée que ce qu'à notre avis elle devrait être — en revanche le taux était très acceptable et nous évitions de la sorte les ennuis d'un procès, ce que nous nous sommes toujours efforcés de faire.

Au lieu d'une déclaration platonique, M. Liechty ferait mieux de nous montrer par des actes la preuve de ses intentions pacifiques.

Une seconde fois notre proposition qui n'était cependant pas faite unilatéralement et sans aucune négociation préalable par le comité administratif, comme vous le prétendez, fut rejetée par le conseil d'Etat en date du 29 décembre qui voulait faire dépendre cette réduction du placement d'un certain nombre de titres du nouvel emprunt. Si ce placement n'était pas favorable l'annuité restait à 40,000 fr.

C'est tout à fait conforme à la décision du Grand Conseil.

Il est facile de démontrer qu'en faisant ces réserves le conseil d'Etat tendait à réduire encore les concessions faites par le Grand Conseil. En effet en cas d'un succès complet de l'emprunt l'annuité d'après la décision même du Grand Conseil était de 34,000 fr. tandis que d'après le vote du conseil d'Etat elle aurait été aux mêmes conditions favorables de 37,000 fr. Or les intéressés ne pouvaient se laisser frustrer des avantages concédés par le Grand Conseil.

M. Liechty patage. Si le chiffre de 37,000 — avec la réserve ci-dessus, — ne vous convenait pas, vous n'avez qu'à accepter le chiffre de 40,000 fr., dans les termes votés par le Grand Conseil, votés par vous-même. Mais, par votre opiniâtreté à vouloir lier le conseil d'Etat avant qu'on connût le résultat de l'émission, vous avez fait échouer une solution pacifique, près d'aboutir cependant, grâce aux efforts persévérants de membres du conseil d'Etat, dont vous méconnaissez les bienveillantes dispositions vis-à-vis des populations du Lac.

Vous comprendrez, d'après ces explications, que les intéressés soient moins convaincus que vous de la bienveillance excessive de certains membres du gouvernement qui, depuis leur avènement au pouvoir, ont oublié la promesse faite en 1834 aux électeurs du 2^{me} arrondissement, de venir immédiatement au secours des communes obérées de la *Moosgemeinde* et qui au moment où l'entente allait s'établir n'ont fait que la retarder.

Le gouvernement ne s'est jamais départi de son attitude conciliante. La preuve en est qu'il a travaillé à une combinaison financière qui réduisait de près de la moitié le service de la dette des communes de la *Moosgemeinde*. D'après cette combinaison à laquelle M. Liechty est resté étranger, si ce n'est pour la faire avorter, le service qui était de 60 à 70,000 fr. annuellement sans amortissement, se trouvait réduit à 40,000 francs, peut être 34,000 fr., y compris l'amortissement.

Les certains membres de l'autorité exécutive visés par le député moratois ne sont pas si malveillants qu'il veut bien le dire, puisqu'ils ont favorisé une combinaison financière qui aboutissait à des résultats certains, avantageux, sans compter qu'elle évitait un procès, tandis que M. Liechty ne cherchait qu'à obtenir une réduction du compte, réduction qui eût difficilement obtenu l'adhésion du Grand Conseil, dans la mesure réclamée. Cette attaque indirecte trahit encore une fois les préoccupations politiques de M. Liechty; il n'est pas surprenant d'insister là-dessus.

Vous n'êtes plus dans le vrai lorsque vous reprochez au comité administratif d'avoir trahi les intérêts de ses commettants par son inactivité après la décision du 18 novembre. Car avant de pouvoir nanter l'Assemblée des délégués de propositions basées sur la décision du Grand Conseil, il devait avant tout en avoir régulièrement reçu communication par le conseil d'Etat, ainsi que du projet d'emprunt. Or ce n'est que le 2 décembre que la décision du Grand Conseil nous fut transmise — le bulletin de la session de novembre n'est à l'heure qu'il est pas en mains des députés. — Le comité et l'Assemblée des délégués se réunissaient le 8 décembre et c'est ce jour que le comité fut chargé d'élaborer un projet de convention. Immédiatement il se mit en relation avec M. Renevey l'auteur du projet d'emprunt, et le 12, soit 4 jours plus tard, M. le préfet du Lac convoqua d'office l'Assemblée des délégués pour le 16 décembre. De sorte que si l'on voulait chercher les fauteurs de tant d'ajournements on les trouverait ailleurs que dans le comité administratif. Il est aisé d'attribuer ses propres fautes à l'adversaire, mais cela n'est pas de bonne guerre.

Il est étrange de voir reprocher au conseil d'Etat des retards, quand cette autorité faisait convoquer elle-même une réunion extraordinaire pour terminer l'arrangement avant le 31 décembre. Pendant ce temps, M. Liechty, connaissant le décret du Grand Conseil puisqu'il l'avait voté et que tous les journaux l'avaient publié; M. Liechty, drapé dans sa dignité de président du conseil administratif, attendait majestueusement, pour agir, la communication officielle du décret. Voilà l'empressement mis à obliger ses concitoyens et à les sortir d'un mauvais pas.

Ce n'est pas tout. M. Liechty si rigide observateur de l'étiquette, que fait-il après la communication officielle? Entre-t-il en pourparlers avec la seule autorité qui eût mission de traiter cette question? Pas le moins du monde. Il s'en va confabuler avec M. l'avocat Renevey!

La décision du Grand Conseil était indépendante du projet d'emprunt combiné par MM. Tschachtly et Renevey. Qu'avait à faire là dedans M. Renevey? Le décret n'obligeait pas le conseil d'Etat à adopter cette combinaison financière plutôt qu'une autre. Mais M. Liechty n'a jamais rien compris à ce décret. Les membres du conseil d'Etat ont pu se convaincre, du reste, que les membres du comité étaient très mal renseignés. Qu'on en juge par le fait que, dans les conférences, ils s'attardaient à discuter les conditions de l'emprunt qui ne les regardait aucunement puisque l'Etat s'en chargeait moyennant l'annuité de 40,000 francs.

Le reproche d'inactivité, dont on se plait à charger le Comité administratif, est injuste; celui-ci, au contraire, a travaillé sérieusement à la solution amiable du conflit; il n'a eu en vue que le soulagement des communes et propriétaires intéressés, et si tout le monde avait été porté de la même bonne volonté que lui, il y a longtemps que les difficultés seraient applanies.

Il me reste encore à me justifier des insinuations malveillantes que vous lancez contre moi sous prétexte qu'une association dont je fais partie a acquis une certaine étendue de terrains dans les marais; ces acquisitions, selon vous, se seraient faites dans des conditions extrêmement avantageuses.

Comme vous ignorez, paraît-il, complètement les faits, je vous communiquerai les chiffres exacts que vous pourrez vérifier dans le secrétariat des communes de Buchillon et d'Actavilla, ou à mon bureau, si vous le voulez bien.

Les terrains assainis en question, d'une contenance de 85,60 hectares, ont donné, d'après les verbaux de mise, pendant les 10 années, de 1876 à 1885, un rendement brut de 11,407 fr. 30, tandis que les seuls intérêts de la dette du dessèchement, pendant la même période, se montèrent à 26,643 fr. 80. Il en résulte donc pour les communes une perte nette de 15,136 francs 50, à laquelle il y a lieu d'ajouter les frais d'entretien, les impôts cantonaux et communaux.

M. Liechty nous apprend là qu'il a été malheureux dans sa spéculation; elle n'a pas répondu à son attente. Nous compatissons vivement à sa peine et nous comprenons d'autant plus les efforts qu'il fait pour se sauver de cette situation. Nous ne voyons pas cela de mauvais œil et ne sommes pas fâché le moins du monde qu'on lui vienne en aide dans la mesure du possible. Nous avons seulement voulu constater que l'intérêt public n'est pas le seul mobile de M. Liechty et, hélas! souvent les questions d'intérêt privé empêchent de voir clair et d'apprécier à leur juste valeur les questions d'ordre général; celles-ci risquent souvent d'être primées par les vues personnelles. Tout nous démontre que c'est malheureusement ici le cas.

En calculant les charges du dessèchement, d'après l'annuité proposée de 37,000 fr., le produit brut moyen de ces 10 dernières années reste encore de 3,36 fr. par hectare, en dessous de la contribution à payer pour la correction; à cette perte, les propriétaires doivent ajouter les frais d'entretien et les impôts cantonaux et communaux.

Ces chiffres, dont je garantis l'exactitude, vous prouvent dans quelle triste position se trouvent les propriétaires du périmètre de la correction et le désir des communes de se débarrasser d'aussi onéreuses propriétés. Au reste, les ventes se sont toujours faites par voie d'enchères publiques; et si il y avait eu moyen de spéculer, la concurrence s'en serait bien mêlée. Il est de plus à prévoir que le conseil d'Etat, de l'autorisation duquel dépendent les ventes d'immeubles communaux, n'aurait pas ratifié des opérations désavantageuses aux intérêts des communes.

Nous n'avons jamais dit que M. Liechty ait pu acheter ces immeubles en ayant recours à des procédés illégaux. Nous supposons cette pensée, sans que nous l'ayons même insinuée, c'est faire croire que l'on a des inquiétudes sur la rectitude de ses propres agissements. Nous n'avons jamais été si loin.

Il s'est fait pendant les dernières années des ventes plus considérables, à des prix inférieurs à celui auquel l'association dont je fais partie a acheté. Pourquoi n'en parlez-vous pas? C'est sans doute que vous tachez de me noircir aux yeux de notre population.

Pourquoi ne pas en parler? Mais justement parce que ces personnes ne posent pas, comme M. Liechty, pour se sacrifier à l'intérêt public. Nous avons voulu, Monsieur, vous descendre de ce piédestal et montrer que votre zèle bruyant n'était pas sans avoir un but personnel, du reste permis, nous le reconnaissons. Seulement nous avons voulu établir la différence qu'il y a entre l'homme de dévouement et de patriotisme et l'homme qui défend ses propres intérêts, légitimes du reste. Cette différence, M. Liechty, vous ne nous empêcherez pas de la faire.

M. Liechty a parlé plus haut de malveillance. Qu'on nous permette une petite réflexion. L'honorable député reconnaît qu'il est intéressé dans la question. Or, le règle-

ment du Grand Conseil ne permet pas à un député de parler dans sa propre cause. Lors de la discussion au Grand Conseil, cette situation était déjà connue des députés de la majorité. On a cependant laissé parler M. Liechty; on a usé de bonté, on a poussé la bienveillance à l'extrême, puisqu'on a permis la violation du règlement pour ne pas lui déplaire. D'où l'on peut conclure que c'est par pur plaisir de calomnier que M. Liechty accuse certains membres du conseil d'Etat de malveillance à son égard.

Vous deviez plutôt applaudir quelqu'un qui a le courage, dans de pareilles circonstances, de chercher à donner de la valeur à des terrains qui n'en ont aucune, et à introduire des industries qui servent à procurer du pain à la classe ouvrière. Celui qui y emploie ses forces et son argent a certes plus de mérite que ceux qui passent leur temps à calomnier leurs concitoyens, dès qu'ils ne sont pas de leur parti.

On est d'accord sur ce point qu'il importe d'améliorer la valeur du terrain, puisque M. Liechty a reconnu lui-même que le conseil d'Etat voulait appliquer à l'amendement du sol, en vertu des pleins pouvoirs reçus, une partie de l'intérêt des avances qui rentrent. Mais, qu'on cesse une bonne fois de parer l'intérêt personnel et les visées ambitieuses de la politique du masque de la philanthropie.

Il y aurait encore une foule d'erreurs à rec-

tifier dans votre article; je m'en dispense; ce qui précède donne la mesure de l'exactitude de tout votre exposé.

M. Liechty a relevé, dans sa longue lettre, assez de points insignifiants pour que nous ayons le droit de croire que s'il avait d'autres critiques à faire de notre article, il n'y aurait pas manqué.

Agréez, Monsieur le Rédacteur, mes civilités.
H. LIECHTY.

Toujours le même. — Le *Bien public* accueille avec une sympathie nullement dissimulée la candidature radicale de M. le notaire Gaillard dans l'arrondissement électoral du Bas-Valais.

Deux candidats sont en présence. D'un côté, M. Henri Biolley, conservateur, appuyé par tous les conservateurs; de l'autre M. Gaillard, radical, choisi par 120 radicaux dans une réunion tenue dimanche dernier dans la citadelle du radicalisme, à Martigny.

Il va sans dire qu'entre les deux le cœur du *Bien public* ne balance pas. Il est pour le candidat radical. Ainsi l'on se montre modérément conservateur.

Banques. — Le Conseil d'administration du Crédit agricole de la Broye a fixé au 5 1/2 % le dividende à distribuer aux actionnaires.

Immédiatement après, il a décidé de réduire

à nouveau le taux de l'escompte, qui avait été diminué l'année dernière déjà.

Cette mesure sera bien vue des populations de la Broye, auxquelles le Crédit agricole a rendu d'immenses services depuis sa fondation.

L'*Etafette* annonce que le Grand Conseil de Fribourg est nanti d'un projet de révision de la Constitution.

Nous n'en savions au moins rien. Se préparerait-il quelque chose dans le camp bienpublicard?

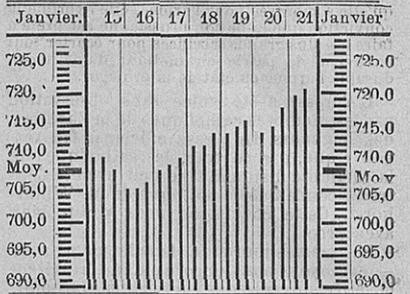
Décès. — Une dépêche arrivée hier au moment de mettre sous presse, nous a annoncé la mort subite de M. Antoine Brémond, le fondateur de la verrerie de Semsales, qui s'était retiré à Sion depuis quelques années.

M. SOUSSENS, Rédacteur

C'est avec plaisir que nous attirons l'attention sur les excellentes propriétés du véritable **Cognac-Golliez ferrugineux**, si apprécié en Suisse depuis 14 ans, pour dissiper le manque d'appétit, les crampes d'estomac, les pâles couleurs, la faiblesse générale ou locale, la lassitude. En vente dans la plupart des pharmacies.
(O. 809/645/107.)

Observatoire météorologique de Fribourg

BAROMÈTRE
Les observations sont recueillies chaque jour à 7 h. du matin et 1 et 7 h. du soir.



THERMOMETRE (Centigrade)

| | | | | | | | | |
|------------|----|-----|----|-----|----|----|----|------------|
| Janvier. | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | Janvier |
| 7 h. matin | -9 | -10 | -9 | -10 | -5 | -1 | -1 | 7 h. matin |
| 1 h. soir | -8 | -6 | -7 | -5 | -2 | 0 | 2 | 1 h. soir |
| 7 h. soir | -8 | -4 | -8 | -5 | -3 | 0 | 2 | 7 h. soir |
| Minimum | -9 | -10 | -9 | -10 | -5 | -1 | 0 | Minimum |
| Maximum | -8 | -6 | -7 | -5 | -2 | 0 | 2 | Maximum |

NOUVELLES PUBLICATIONS
L'Ordre des Chartreux, par Albert Hyrvoix. Un volume de luxe, papier de Hollande et couverture parchemin.
Prix 1 fr. 50

La filature de chanvre, de lin et d'étoupes à Lenzbourg

(Canton d'Argovie) (O. 751)

se recommande aussi cette année pour broyer, peigner et filer. Se charge aussi du lavage et du tissage des fils à des prix très modérés. Envoyer les matières premières directement à la station **Lenzbourg**, canton d'Argovie, et aux dépôts suivants: *Ulysse Pittet*, tisserand, à *Prévouloz*; *Jos. Mettler*, à *Romont*; *Alfred Walther*, commerce de paille tressée, à *Fribourg*; *François Kreidemacher*, à *Bulle*; *F.-A. Himmelsbach*, tisserand à *Corcelles*, près *Payerne*.

Mises publiques d'un domaine

Les hoirs de feu Pierre Käser de Feliwyl, rière Guin, exposeront par voie de mises publiques, le jeudi 27 janvier, dès 1 heure après midi, à l'auberge de Guin, sous des conditions favorables, leur domaine situé sur le territoire de Feliwyl, et composé d'une maison d'habitation assez spacieuse avec grange et écurie suffisantes et autres bâtiments, ainsi que 115 poses (41 hectares 40 ares) de bon terrain (près champs et forêts).

Ce domaine ce trouvant dans une belle situation et tout près de la station de Guin, est abondamment muni d'eau.

Pour renseignements plus précis s'adresser à Jean Käser au dit Feliwyl.
Feliwyl, le 9 janvier 1887.

(O 141) **Les hoirs.**

Maux de dents

GUERISON PROMTE ET RADICALE
par l'**Extrait indien concentré**
Flacons à 70 cent. et 1 fr. seul véritable, Fribourg, pharmacie Boéchat et Bourgknecht; Châtel-Saint-Denis, pharmacie Wetzstein; Estavayer, pharmacie Porcelet. (O 146)

GOUTTE ET RHUMATISME

Affections de l'épine dorsale. Affections des glandes Maladies du système nerveux; douleurs sciatiques; mal de reins. Maux de tête. Toux; enrrouement; respiration gênée. Maladies du bas ventre et des voies urinaires. Atonie.

Maladies des femmes. Pâles couleurs; dérangement. Crampes. Tristesse; agacement des nerfs, etc., etc.

Traitement aussi par correspondance; Remèdes inoffensifs.

Bremicker, méd. prat. **Glaris** (Suisse). Succès garanti dans tout cas curable. Moitié des frais payable, sur désir, seulement après guérison. (O. 291/85)

BIBLIOTHÈQUE POPULAIRE de la Suisse romande

Revue paraissant à la fin de chaque mois en 224 pages et ne publiant que des travaux inédits, pour 12 fr., payables par année, semestre ou trimestre. **VI^e année.** Lecture pour tous: Nouvelles, voyages, histoire, littérature, science, poésie.

BUREAUX: Imprimerie Jaunin frères, Lausanne. (O 9080) (O 144)

LE PÊCHEUR D'HOMMES

par l'abbé Moigno 2 fr.

LA FILATURE DE CHANVRE ET DE LIN

à Schleithem — Schaffhouse

se recommande aux agriculteurs pour filer, retordre, tisser et blanchir à façon du chanvre, du lin et des étoupes. (O. 666/852)

Exécution prompte et à des prix modérés

Pour tous renseignements s'adresser à nos dépôts: chez MM. P. Oberson, rue du Pont-Suspendu, 93, et sur les Places à côté de l'hôtel des Charpentiers, à *Fribourg*. Auguste Guisan, négociant, à *Avenches*. P. Christen, à *Payerne*. François Rossier, à *Autigny*. Mme A. Rossier-Cornu, à *Romont*. Mlle Emma Jacquaz, à *Villaz-St Pierre*. Isidore Demierre, négociant, à *Siviriez*. A. Dupraz, négociant à *Rue*. Pierre Balzat, négociant à *Semsales*. Charles Grivet, boulanger, à *Vaulruz*. G.-J. Gremaud, négociant à *Bulle*. Pierre Mossu, instituteur, à *Treyvaux*. Jean Eitter, à *Moudon*. Mme Genoud-Marilley, à *Châtel-St Denis*.

En vente à l'Imprimerie catholique.

- | | |
|----------------------------------|-------------------|
| Almanach du Pèlerin | Prix 50 c. |
| „ des Missions | „ 50 c. |
| „ de l'atelier | „ 30 c. |
| „ du laboureur | „ 30 c. |
| „ mignon | „ 10 c. |
| „ de la Santé | „ 50 c. |
| „ du Rosaire | „ 25 c. |
| „ de l'Apostolat de la | |
| „ Prière | „ 30 c. |
| „ des enfants | „ 50 c. |
| Agenda des sentences | „ 1 fr. |
| Agenda agricole | „ 2 fr. |
| Calendrier ecclésiastique | „ 5 fr. |

ANNUAIRE
OU
ALMANACH DE POCHE
DU
CANTON DE FRIBOURG
POUR L'ANNÉE 1887

COMPRENANT :

Le Calendrier complet, les Saints, les Foires, l'Etat nominatif des Autorités fédérales et cantonales, le tarif des Postes et Télégraphes, le tableau comparatif des anciens poids et mesures avec les nouveaux, le tableau d'intérêt et d'escompte, le tableau de l'étendue et de la population de la Suisse, le modèle d'un compte de caisse, etc., etc.

| | |
|---|--------------------|
| Annuaire avec agenda, relié en peau avec languette | Fr. 2 50 |
| Le même sans languette | 1 fr. 40 et » 2 20 |
| Annuaire avec agenda, cartonné toile | » 1 20 |
| Annuaire avec agenda, que l'on peut adapter aux anciennes couvertures | » 80 |
| Annuaire seul, relié en peau | » 1 30 |
| Le même, relié toile | » 0 80 |
| Annuaire s'adaptant aux anciennes couvertures | » 0 60 |

LE
CHRÉTIEN DÉVOUÉ AU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS
OU
Exercices de piété pour passer saintement
la veille, le jour de la fête et le premier vendredi de chaque mois,
par M. l'abbé d'HÉROUVILLE.

Nouvelle édition contenant les litanies et l'Office du Sacré-Cœur. — Paris, librairie catholique internationale de l'Œuvre de Saint-Paul, 6, rue Cassette, et à l'Imprimerie catholique, 13, Grand'rué, Fribourg, Suisse. — In-18 de 350 pages. — Prix 1 fr. 25.

GALENDRIER
DE L'ŒUVRE DE SAINT-PAUL
A EFFEULLER
Pour chaque jour de l'année 1887
Prix: 1 fr. 75.
En vente à l'Imprimerie catholique, Fribourg

L'ÉGLISE
ET SA DIVINE CONSTITUTION
Par Dom GRÉA

LA CITÉ ANTICHRÉTIENNE
AU XIX^e SIÈCLE
LES ERREURS MODERNES
Par Dom BENOIT

1 fort volume in-8° de 650 pages 7 fr. 50.
2 très fort v. in-12 de xvii-517 et 667 p. 8 fr.